

Espace naturel sensible du massif du Tanargue et gorges de la Borne



COMMUNES CONCERNÉES

Borne, Jaujac, Joannas, Laboule, La Souche, Loubaresse, Prunet, Rocles, Saint-Laurent-les-Bains, Valgorge



SURFACE DE L'ENS

6 480 ha



PRINCIPAUX ENJEUX DU SITE

- Conservation et restauration des pelouses d'altitude
- Maintien de la dernière estive collective d'Ardèche (750 ha)
- Conservation de vieilles hêtraies sapinières en libre évolution
- Préservation des tourbières
- Préservation de la rivière et de la faune associée
- Conciliation des activités socio-économiques de pleine nature (randonnée, canyoning, ski, loisirs motorisés) et de la préservation des milieux naturels



INTERCOMMUNALITÉS CONCERNÉES

Communauté de communes Cévennes et montagne ardéchoise, Communauté de communes Ardèche des Sources et des Volcans, Communauté de communes Val de Ligne, Communauté de communes Beaume - Drobie



STRUCTURE COORDONNATRICE LOCALE

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche



PRINCIPAUX HABITATS NATURELS

- Pelouse d'altitude (1 500 m)
- Vieilles hêtraies-sapinières
- Tourbières
- Myrtilleraies
- Rivières



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Pas de Document de gestion



FONCIER

Zone de préemption = 0 ha
Surfaces appartenant au Département = 0 ha



ZONAGES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTION

- ZNIEFF de type 1 : massif du Tanargue, Vallon de la Borne
- ZNIEFF de type 2 : Serres cévenoles autour du Tanargue
- Natura 2000 : B26 « Cévennes Ardéchoises – partie montagne »



QUELQUES ACTIONS

Circulation motorisée sur le sommet du Tanargue

Rédaction d'une charte par l'ONF, le Conseil Départemental, la DDT, le PNR des Monts d'Ardèche, proposée pour signature aux ayant-droits (chasseurs et transhumants) avec pour objectifs de diminuer progressivement la circulation motorisée sur la partie sommitale du Tanargue, jusqu'à son arrêt à échéance de 10 ans.

- Maître d'oeuvre : ONF

Lettre Natura 2000/ENS Terres de Nature 2016

Créer et diffuser un document d'information pour le grand public

- Maître d'ouvrage : PNR des Monts d'Ardèche
- Montant total : 2 000 €
- Montant de l'aide départementale = 1 000 €

Réintroduction Grand Tétrás 2016

Suite à une étude de faisabilité de réintroduction en 2015 ayant conclu à la pertinence et la faisabilité de ce projet, mise en œuvre de la phase 1 de réintroduction.

- Maître d'ouvrage : PNR des Monts d'Ardèche
- Montant total : 30 000 €
- Montant de l'aide départementale = 6 000 €

Faune aquatique têtes de bassin 2016

Améliorer les connaissances sur les espèces de têtes de bassin (chabot, écrevisse pieds blancs ...)

- Maître d'ouvrage : PNR des Monts d'Ardèche
- Montant total : 5 000 €
- Montant de l'aide départementale = 2 500 €